

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 FEVRIER 2024

Objet :

Rénovation et extension
De la Salle de Musculation
APD – Demande de subvention

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Julien RIBES.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN, M. Laurent FUSTER à M. Thierry CELMA, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, M. Olivier MONROS à M. Julien RIBES, M. Jean-Philippe GARCIA à M. Bernard GUERRERE, Mme Myriam AGUILA à M. Claude VIDAL, Mme Laure GIMENO à Mme Agnès TOMASO, M. Julien PUJOL à Mme Marie-Josée GOTH.

Absente Excusée : Mme Solène PELLE.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18h30

N° : D - 2024 - 02 -05- 04

Monsieur le Maire rappelle au conseil la volonté de procéder à la rénovation et extension de la Salle de Musculation et la prévision de ce programme dans le budget 2023 de la commune, qui devra être reconduit au BP 2024.

Il présente au conseil l'avant-projet détaillé du programme réalisé par le Frédéric MIQUEL, titulaire de la maîtrise d'œuvre des travaux.

Le coût des travaux est estimé à 88 651.50 € HT – 106 881.80 € TTC.

Monsieur le Maire soumet ce programme à l'avis du conseil et précise que, conformément à la délégation de fonctions qu'il a reçu du conseil le 2 juin 2020, il va procéder aux demandes de subventions aussi élevées que possible auprès de Messieurs les Présidents du Conseil Régional et Départemental de l'Hérault pour aider la commune à son financement.

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 9 procurations,

APPROUVE l'avant-projet sommaire du programme de Rénovation et extension de la Salle de Musculation présenté ainsi que l'estimation qui en est faite, et,

Prend acte que Monsieur le Maire va déposer une demande de subvention la plus élevée possible auprès de Madame la Présidente du Conseil Régional pour aider la commune à supporter le financement des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence pour retenir les prestataires les mieux-disants pour la réalisation de ce projet.

DIT que ce programme est inscrit au BP 2023 de la commune et sera reconduit au BP 2024 selon le montant de l'estimation présentée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Publié le - 9 FEV. 2024

ID : 034-213401359-20240205-D2024_02_05_04-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le - 9 FEV. 2024
Et publication ou notification
Du - 9 FEV. 2024
Le Maire :



Le Secrétaire,   Le Maire, 

René COUSIN

Jean-François GUIBBERT